SICAV OPPORTUNITY

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

REGIE PAR LE CODE DES OPC PROMULGUE PAR LA LOI $N^{\circ}2001$ -83 DU 24 JUILLET 2001 TEL QUE MODIFIE ET COMPLETE PAR LES TEXTES SUBSEQUENTS ET SES TEXTES D'APPLICATION

AGREMENT DU MINISTRE DES FINANCES DU 12 MARS 2001

SIEGE SOCIAL: 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - 1000 - TUNIS

Révision de la commission de dépôt, ajout d'un nouveau distributeur et autres modifications

Révision de la commission de dépôt

SICAV OPPORTUNITY porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, que son Conseil d'Administration réuni, en date du 29 mars 2013, a décidé de réviser la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de **0,30% TTC** à **0,10% TTC** de l'actif net l'an.

Ajout d'un nouveau distributeur

La BIAT ASSET MANAGEMENT, en sa qualité de gestionnaire de SICAV OPPORTUNITY, a obtenu l'agrément du CMF n° 17-2013 du 14 juin 2013 pour l'ajout de l'intermédiaire en bourse BIATCAPITAL en tant que nouveau distributeur de ladite SICAV.

En conséquence, la distribution des titres SICAV OPPORTUNITY sera assurée, à partir du **Lundi 6 janvier 2014** par :

- Les points de vente de la BIAT
- La BIAT ASSET MANAGEMENT
- La BIATCAPITAL

Instauration d'une commission de distribution

Le Conseil d'Administration de SICAV OPPORTUNITY réuni, en date du 29 mars 2013, a décidé d'instaurer une commission de distribution de **0,20% TTC** de l'actif net l'an, en faveur des distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY, à partager entre eux au prorata de leurs distributions.

Cette modification entrera en vigueur à partir du Lundi 6 janvier 2014.

Changement des orientations de placement

Le Conseil d'Administration de SICAV OPPORTUNITY, réuni en date du 26 novembre 2013, a décidé de changer les orientations de placement de la SICAV, comme suit :

Anciennes orientations de placement | No

Nouvelles orientations de placement

SICAV OPPORTUNITY est une SICAV mixte dont le portefeuille titres est composé d'une part prépondérante d'actions.

Une partie des fonds collectés sera placée en valeurs monétaires, et ce, afin de couvrir les besoins en liquidités de la SICAV, ainsi qu'en valeurs obligataires ou assimilées dans le but d'assurer une certaine stabilité de l'évolution de la valeur liquidative.

Le ratio d'emploi en actions de la SICAV est susceptible de varier à la hausse ou à la baisse, tout en se situant dans une fourchette allant de 50% à 100% du portefeuille titres et ce, notamment, en fonction de la situation du marché boursier, de la rentabilité et de l'évolution des valeurs composant le portefeuille de la SICAV ainsi que des besoins de liquidités consécutifs aux rachats demandés par les actionnaires.

La politique d'investissement de la SICAV est arrêtée par son Conseil d'Administration qui a défini les choix d'investissement suivants :

- De 30% à 60% de l'actif en actions cotées à la bourse de Tunis;
- De 20% à 50% de l'actif, en titres de créances émis par l'Etat, en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne ou garantis par l'Etat, en billets de trésorerie bénéficiant d'un aval bancaire et en certificats de dépôt;
- Maximum 5% de l'actif net en titres OPCVM;
- 20% de l'actif en liquidités et quasiliquidités.

Cette modification entrera en vigueur à partir du Lundi 6 janvier 2014.

Modification de la composition du comité d'investissement

Le Conseil d'Administration de SICAV OPPORTUNITY, réuni en date du 26 Novembre 2013, a décidé de désigner Monsieur M'hamad BRAHAM en tant que membre du Comité d'Investissement de la SICAV et ce, en remplacement de Madame Jihène ABDELKEFI.

Le Comité d'Investissement de SICAV OPPORTUNITY sera, ainsi, composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité
M ^r Abdelfattah YAHIA	Président du Conseil d'Administration
	de la BIAT ASSET MANAGEMENT
Mr Moez JABEUR	Directeur Général
	de la BIAT ASSET MANAGEMENT
Mr Mourad LADJIMI	Directeur Général de la BIATCAPITAL
M ^r Mohamed Walid DACHRAOUI	Responsable de la Direction Développement (BIAT)
M ^r M'hamad BRAHAM	Gestionnaire de la SICAV chez la BIAT ASSET
	MANAGEMENT

<u>Instauration d'une commission de courtage</u>

Le Conseil d'Administration de SICAV OPPORTUNITY, réuni en date du 29 mars 2013, a décidé d'instaurer une commission de courtage au profit de la BIATCAPITAL, intermédiaire en bourse chargé de l'exécution des opérations en bourse.

Cette modification entrera en vigueur à partir du Lundi 6 janvier 2014.

Le prospectus de SICAV OPPORTUNITY mis à jour sous le numéro 01-424/A001 en date du 30 décembre 2013 ainsi que les statuts de la SICAV seront mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès du siège social de la SICAV, sis au 70-72, avenue Habib BOURGUIBA – 1000 – Tunis, du gestionnaire la société BIAT ASSET MANAGEMENT, sise au Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI 1053- Les Berges du Lac - Tunis, de la société BIAT CAPITAL, intermédiaire en bourse, sise au Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI 1053- Les Berges du Lac - Tunis et des points de vente de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.